



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 juillet 2020

COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

DELIBERATION N° 15- 2020

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
25 juin 2020

L'an deux mille vingt et le premier du mois de juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal à la Mairie de la barben, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Etaients présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Yves CHALAVAN, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Laurent LAMOTTE, Carolyn TOCHON, Michel PUECH, Noël THOMAS, Sophie BODIER, Bernard JEAN, Jean COYE, Mélanie HENARD formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : BOUICHET Sabine à MARTINET Colette

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mélanie HENARD**

Objet : Convention « d'état des lieux des ressources financières et fiscales

La période charnière autour des élections municipales est le moment propice pour engager une réflexion sur les capacités de la Collectivité à penser le service public qu'elle exercera au cours du prochain mandat sur son territoire et à adapter ses ressources pour le financer.

L'adéquation entre projet de territoire et projet de mandature, les contraintes de gestion ou encore la pluralité des métiers et des compétences, exercées dans un environnement instable amènent les collectivités à adopter une conduite anticipative, pour être en mesure de piloter leur fonctionnement comme leurs engagements auprès de leurs concitoyens

Le Diagnostic des Ressources Territoriales (DRT) a pour objectif d'apporter à la Collectivité un éclairage lucide de sa situation, au regard de sa santé financière et de l'état des ses ressources afin d'identifier les leviers d'optimisation qu'elle pourra activer sur les années à venir.

Le DRT constitue ainsi un outil d'aide à la décision en matière de politique financière et fiscale.

Pour cela, il est nécessaire de proposer au Conseil Municipal la signature avec la Société Ecofinance d'une convention d'état des lieux des ressources financières et fiscales jointe en annexe, afin de réaliser le diagnostic des ressources territoriales.



Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : **APPROUVE** la Convention d'état des lieux des ressources financières et fiscales de la Société Ecofinance,

Article 2 : **PRECISE** que le montant du DRT « état des lieux des ressources financières et fiscales » est de 4 500 € HT frais de déplacement inclus.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

Article 4 : **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Barben, le 01 juillet 2020

Le Maire,
Franck SANTOS